



# NAO SAPN 2025

Réunion du 19 décembre 2024



## NAO SAPN 2025

ENCORE ???

JE PENSAIS QU'ON S'ÉTAIT TOUT DIT L'ANNÉE DERNIÈRE !!!



La direction a reçu les organisations syndicales ce 19 décembre en vue des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) qui concernent principalement les salaires et leurs accessoires.

Ça a été l'occasion pour la CFDT de rappeler le contexte dans lequel se déroulent ces NAO. Selon l'INSEE, l'indice des prix à la consommation harmonisé sur un an est égal à 1,7 % en novembre 2024. Sur une même période, les prix de l'alimentation ont augmenté de 2,8 % à fin octobre 2024.

En parallèle, la CFDT constate les difficultés des salariés pour faire face à toutes les dépenses contraintes qui engendrent la baisse significative de leur pouvoir d'achat. Le prix des carburants et l'allongement des distances domicile/travail pour certains d'entre eux n'y sont pas étrangers.

La CFDT a tenu également compte de la situation économique du groupe SANEF qui est excellente. L'avenir économique du groupe ne devrait pas s'assombrir si l'on en croit la presse spécialisée qui a déjà annoncé une augmentation, certes « modérée », des péages au 1er février 2025.

La très controversée taxe dite sur les « superprofits » est tombée en même temps que le budget prévu par le gouvernement qui a subi une motion de censure. Cette taxe ne doit donc pas venir polluer les débats.

Quoiqu'il en soit, c'est en s'appuyant sur la photographie de cette situation générale que la CFDT a présenté ses revendications ci-dessous

### Pour les salariés à l'indice

Une augmentation de la **prime d'éloignement**

La création d'une **tranche supplémentaire pour la prime d'éloignement** (entre 25 et 30 km)

Que les salariés qui sont bloqués au même échelon de la même échelle depuis plus de 15 ans passent à l'échelon supérieur

Le **passage des chefs d'équipe à l'échelle 8** et recadrage de la fiche de poste associée

La revalorisation de la **valeur du point**

### Pour les salariés au forfait

La mise en place d'un **talon**

Le **rattrapage de la perte du pouvoir d'achat** sur les 3 dernières années

La mise en place de **tickets restaurant** pour tous les salariés forfaitaires

### Pour un ensemble de salariés

Une augmentation générale pour tous les salariés

La création d'une **prime de risque** pour les métiers intervenant directement sur le tracé

Que le versement d'une prime ne puisse pas se substituer à une augmentation du salaire

La mise en place d'une **prime dans le cas des détachements temporaires** non prise dans l'enveloppe NAO

Une participation aux frais liés au **télétravail**

La mise en place d'une majoration pour le travail du **samedi de jour**

**Le challenge sécurité** pour tous les salariés

Une augmentation des primes liées aux médailles du travail

La mise en application de l'**enveloppe de rattrapage salarial obtenue dans le nouvel accord QVT/égalité F-H**



# NAO SAPN 2025

## Propositions de la direction



La direction a commencé la réunion en nous présentant un document qui reprenait :

1. **Le contexte économique** : l'inflation +1,1% en octobre, la contribution exceptionnelle initialement prévue par le gouvernement dans le budget 2025, l'index travaux publics.
2. **Les faits marquants 2024** : l'épisode hivernal, les jeux olympiques, les manifestations des agriculteurs, la mise en service du Flux Libre, la baisse du trafic etc.
3. **Les perspectives 2025** : le lancement de divers travaux dont la déconstruction des barrières de péage, la hausse du prix des péages (+0,85% Sapn).
4. **Les effectifs, les rémunérations et l'organisation du travail** : la répartition de l'effectif, par âge, par CSP, sexe et type de contrat, CDD, CDI, l'échelle/l'échelon, le montant des RAG et répartition des CDI par classe CCNB, la participation, l'intéressement, les mesures phares de l'accord GEPP, les éléments variables, le coût pour l'entreprise de sa contribution à la mutuelle, etc.

Cette présentation n'a fait que conforter la CFDT dans l'idée que les augmentations salariales 2025 ne seraient pas faramineuses.

## Propositions salariales de la direction pour 2025

	Indiciaires	Forfaitaires CRC	Forfaitaires
<b>Augmentation collective au 1/01/2025</b>	0,70%	0,55%	
Ancienneté	0,38%		
Revalorisation des primes paniers (+0,7%)		0,03%	
<b>Sous-total Mesures collective</b>	<b>1,11%</b>	<b>0,56%</b>	
Réintégration primes dans le salaire (péage : prime relation client, viabilité : travailleur manuel)	0,07%		
Mesures catégorielles et individuelles (passage échelons, points bonus)	0,31%		
Mesures individuelles	0,22%	0,59%	1,15%
<b>Total</b>	<b>1,70%</b>	<b>1,15%</b>	<b>1,15%</b>
<b>Global</b>		<b>1,40%</b>	
Enveloppe égalité hommes/femmes		0,070%	

Il n'est pas nécessaire d'être un observateur averti pour constater le delta entre les revendications CFDT et les propositions de la direction.

Il nous reste une réunion pour ; tout d'abord entendre vos réactions (et en tenir compte), alors n'hésitez pas à vous exprimer auprès des élus CFDT ! Et ensuite pour faire bouger les curseurs auprès de la direction.

Prochaine réunion le 9 janvier 2025.

En attendant, l'équipe CFDT vous souhaite à nouveaux d'excellentes fêtes de fin d'année.